



PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 034-02-2024

---

Aux citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à une séance ordinaire tenue le 4<sup>e</sup> jour du mois de juin 2024 au lieu ordinaire des sessions, a adopté le Règlement numéro 034-02-2024 amendant le règlement numéro 034-2002 ayant pour objet de déterminer les normes applicables pour l'entretien, la confection de rues, des fossés, des ponceaux ainsi que les normes applicables pour leur municipalisation, tel que déjà amendé, afin d'ajouter des dispositions relatives aux chemins publics et privés non-conformes existants.

Ce règlement entrera donc en vigueur conformément à la loi.

Les citoyens intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau de l'Hôtel de Ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h et 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de juin 2024.

Pierre-Alain Bouchard  
Greffier et directeur du Service juridique

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Entrée en vigueur - Règlement numéro : 034-02-2024

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 6 juin 2024, et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de juin de l'an 2024.

Signé :   
Pierre-Alain Bouchard  
Greffier et directeur du Service juridique